



## Phase 3 - Super Challenge de France

### Participation des équipes de Développement - Départementales

#### Saison 2018-2019

---

Les comités départementaux pourront engager une équipe de développement pour participer à la phase 3 du Super Challenge de France aux dates suivantes (sur chaque date 3 tournois de 12 clubs seront organisés).

- **30 et 31 mars 2019** : BAYONNE / GRENOBLE / LA ROCHELLE
- **20 et 21 avril 2019** : TOULOUSE / BEZIERS / RACING CLUB DE FRANCE
- **4 et 5 mai 2019** : AGEN / PERPIGNAN / VANNES

#### Conditions d'engagement :

- Compléter le formulaire ci-joint (qui doit être validé par le DTL) et le renvoyer **avant le 28 février 2019** accompagné d'un **chèque de caution de 1000€** à l'ordre du Super Challenge de France. Tout dossier incomplet ou envoyé hors délai à la FFR ne sera pas pris en compte.
- Une fois que la participation des équipes est confirmée par la FFR elles devront régler les frais d'inscription de **200 euros** par tournoi (hors finale) directement au Super Challenge de France.
- Composition des équipes :
  - **23 joueurs** sont autorisés et doivent respecter les conditions du jeu à XV (passeport de devant, jeunes joueurs arbitres, éducateur accompagnant).
  - Les joueurs qui ne peuvent pas intégrer les équipes départementales de développement sont :
    - les joueurs licenciés dans une association de club professionnel
    - les joueurs licenciés dans une association participant à la 3<sup>ème</sup> phase du SCF
    - les joueurs ayant une double licence avec une association d'un club professionnel non libérés par cette association pour toute la Phase 3 et journées finales
- Les doubles licences permettant de jouer la phase 3 devront être **faites avant le 19 janvier 2019**.
- Pour se qualifier pour les finales du SCF (à Toulouse et Balma) une équipe devra avoir participé au minimum à **deux tournois**.



## Formulaire de demande de participation

### Phase 3 SCF – Equipes de Développement

Ce formulaire est à compléter dans le cas où le Comité Départemental souhaite engager une équipe de développement dans la phase 3 du Super Challenge de France. La candidature doit être approuvée par le Directeur Technique de Ligue. En fonction du nombre de candidatures reçues, une commission se réunira pour déterminer les équipes qui participeront à la phase 3 du Super Challenge de France (la confirmation sera communiquée début mars).

**Le formulaire et le chèque de caution (ordre Super Challenge de France) sont à retourner avant le 28 février 2019 à :** Florence Achard – Direction Sportive - FEDERATION FRANÇAISE DE RUGBY - 3-5 rue Jean de Montaigu / 91463 Marcoussis Cedex

Pour toute question vous pouvez contacter :

Alain POEYMIROO (Secrétaire SCF) - 06 07 69 28 05 - [alain.poeymiroo@wanadoo.fr](mailto:alain.poeymiroo@wanadoo.fr)

Florence ACHARD (FFR) [florence.achard@ffr.fr](mailto:florence.achard@ffr.fr)

Nom du Comité Départemental	
Contact	
Adresse mail	
Téléphone	

Tournois auxquels l'équipe souhaite participer – si plusieurs vœux, merci de les classer.

	OUI	NON	Si oui, merci de classer les vœux
<b>30 et 31 mars 2019</b>			
Bayonne			
Grenoble			
La Rochelle			
<b>20 et 21 avril 2019</b>			
Toulouse			
Béziers			
Racing Club de France			
<b>4 et 5 mai 2019</b>			
Agen			
Perpignan			
Vannes			

Date et Signature du Comité Départemental	Date et Signature du Directeur Technique de Ligue
---	---